

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences du CRAC pour certaines communes.

La réforme des allocations de chômage, c'est l'un des grands chantiers portés par l'Ariza. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se retrouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

nes ayant eu besoin de prêts pour garder la tête hors de l'eau sont mises sous tutelle de ce Centre régional d'Aide aux Communes. Elles y sont liées par un plan de gestion. Or, s'attendant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



confident CRAC marq ments sur fo ça s'a Une e d'eur 2025, ne sa nous nous Quant prévu chain nées i gouve pas ei provis pas p tions.

Ca s'annonce compliqué pour les CPAS... © DR

AVEC UNE BOÎTE AUX LETTRES POUR PÈRE NOËL

C'est tout Soignies qui attend la façade féerique de Nicolas et Jonathan

À Soignies, les riverains des Carrières surveillent avec impatience le moment où la famille Degrève décorera la façade de sa maison à l'approche des fêtes. Véritable tradition, ces mises en scène impressionnantes - nou-nours, bonbons, lutins ou encore pain d'épices l'an dernier - suscitent l'émerveillement du voisinage et le fierté de toute la famille.



LE SOIR

LA GAZETTE NOUVELLE

Un troisième-lieu centralisant bibliothèque, ludothèque et numérique à Soignies

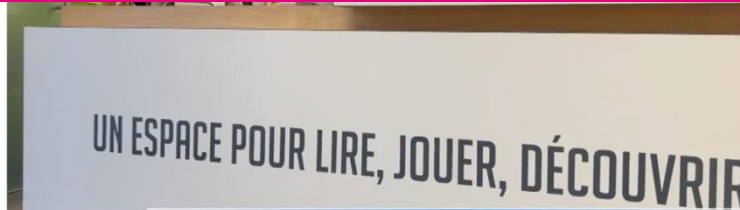
Publié aujourd'hui à 13h13

Revue de presse du Lundi 04 mai 2026

LE MINISTRE ET AVELLO COLLABORERONT POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ CYCLISTE SUR LA N6

C'est une démarche inédite que s'apprête à mener le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés). Le Sonégien souhaite collaborer étroitement avec les groupes locaux Avello, notamment de Braine-le-Comte et de Soignies, afin d'améliorer la circulation et la sécurité des cyclistes sur la Nationale 6 et ce, à travers la mise en place d'un groupe de travail. Une première réunion est prévue ce mercredi.

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



DH | **LES**
SPORTS⁺

Un Belge sur trois ignore son surpoids

SANTÉ

Diabète, cancers, maladies cardiovasculaires: les conséquences de l'obésité non détectée sont lourdes.

Près d'un Belge sur deux est en surpoids, et 18% souffrent d'obésité. Pourtant, un tiers des personnes concernées ne se perçoivent pas comme telles. C'est le constat frappant d'une enquête menée par l'entreprise pharmaceutique Novo Nordisk auprès de plus de 1200 Belges.

Dans le détail, 41% des personnes en surpoids et 26% de celles en situation d'obésité ne reconnaissent pas leur excès de poids. Un décalage encore plus marqué chez les hommes: près d'un sur deux minimise sa situation.

Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte déjà préoccupant. Selon l'institut de santé Sciensano, près de la moitié des adultes belges sont en surpoids et 18%

présentent une obésité (IMC de 30 ou plus).

L'obésité est reconnue comme une maladie chronique aux causes biologiques, psychologiques et sociales complexes. Pourtant, une grande partie de la population continue de l'ignorer, ou de ne pas vouloir le voir.

Les hommes, grands absents du dépistage

Le décalage entre réalité et perception n'est pas uniforme. Il est nettement plus marqué chez les hommes: près d'un homme en surpoids sur deux (45%) ne se reconnaît pas comme tel, contre 35% des femmes. En cas d'obésité avérée, un homme sur trois (33%) reste dans le déni, contre une femme sur six (16%).

Le professeur Jean-Paul

Thissen, endocrinologue et spécialiste de la nutrition aux Cliniques universitaires Saint-Luc, n'est guère surpris. Il l'observe chaque jour en consultation. *"Une femme en excès de poids est plus rapidement perçue comme 'trop grosse', alors qu'un homme avec un excès de poids est parfois vu comme un 'bon vivant'. Dès lors, les hommes ne consultent que tardivement, souvent orientés par un spécialiste comme un cardiologue, lorsque des problèmes de santé sont déjà présents."*

"L'obésité est une maladie chronique complexe et multifactorielle"

La porte d'entrée vers le spécialiste diffère aussi radicalement selon le sexe. *"Dans les consultations spécialisées pour l'obésité, on voit 75% de femmes, et c'est la même proportion pour les médicaments anti-obésité."*

Pourtant, l'obésité n'est pas plus fréquente chez les femmes", souligne-t-il.

Chez les femmes, c'est souvent l'image renvoyée par la société qui pousse à consulter. Chez les hommes, c'est le plus souvent une complication, cardiaque, respiratoire ou diabétique, qui force la main.

Le niveau de revenu joue également un rôle. Parmi les personnes obèses disposant d'une situation financière favorable, quatre sur dix ne se reconnaissent pas comme telles, contre 17% dans les groupes les plus vulnérables. Un paradoxe apparent: ceux qui ont les moyens de consulter sont aussi ceux qui se sentent le moins concernés.

"Manger moins, bouger plus": un mythe tenace

L'enquête révèle également autre angle mort: quatre Belges sur dix (40%) ne savent pas que l'obésité

est une maladie chronique. Et 71% estiment que la prévention ou la traiter relève avant tout d'un changement de mode de vie, manger moins, bouger plus. Cette vision est partagée jusque chez les personnes obèses elles-mêmes.

C'est précisément ce raccourci que le professeur Thissen s'attache à déconstruire. *"L'obésité est une maladie chronique complexe et multifactorielle."*

C'est aujourd'hui un consensus scientifique. Elle ne résulte pas simplement de mauvais choix alimentaires ou d'un manque d'activité physique, mais aussi de nombreux autres facteurs: le stress, la gestion des émotions, le manque de sommeil, l'altération du microbiote, une génétique à risque ou encore le contexte socio-économique.

La biologie elle-même conspire contre la perte de poids durable. *"Une fois l'obésité installée, quand on perd du poids, l'organisme met en branle un système pour récupérer ce poids perdu: les hormones nous font manger davantage, le métabolisme de base se réduit. La perte de poids crée un terrain favorable à la reprise",* explique-t-il.

L'humanité, rappelle le professeur, s'est biologiquement préparée pendant des millénaires à lutter contre la famine, pas contre l'obésité.

Derrière ce déni collectif, des conséquences sanitaires concrètes. L'obésité est, selon le Pr Thissen, *"la base de toute maladie de notre civilisation"*. Le diabète de type 2 lui est directement lié. Les maladies cardiovas-

culaires, l'hypertension, les apnées du sommeil, certains cancers en sont des complications fréquentes.

Une bombe à retardement

Un lien moins connu mérite d'être souligné: au moins 20% des cancers en Belgique sont liés à l'obésité. La stéatose hépatique, le "foie gras", est une autre complication en progression, pouvant évoluer vers une cirrhose ou un cancer du foie. *"C'est un sujet de plus en plus établi",* insiste le spécialiste. L'arthrose du genou, les problèmes articulaires, les anomalies lipidiques découvertes lors d'une prise de sang: autant de signaux d'alerte que les patients, surtout les hommes, tendent à minimiser, ou à attribuer à autre chose.

L'idée reçue selon laquelle *"on ne meurt pas d'un excès de poids"* est, selon le professeur, un facteur clé du déni. *"C'est faux. L'obésité est responsable de plus de 200 affections de santé",* rappelle-t-il. Le fait de ne pas la reconnaître comme maladie enlève toute urgence à agir.

Et ce qui préoccupe le plus les spécialistes, c'est la trajectoire. Le nombre de patients en excès de poids *"continue d'augmenter, de façon préoccupante chez les jeunes générations en Belgique"*. Or, plus l'obésité s'installe tôt dans la vie, plus elle est difficile à traiter. *"Ce sont les futurs adultes qui vont travailler et payer nos pensions. Il y a là une grande inquiétude."*

Ludovic Jimenez



Les spécialistes alertent sur une progression inquiétante de l'obésité, difficile à traiter lorsqu'elle s'installe tôt. © SHUTTERSTOCK



Il paye son acte de naissance 20€: «C'est gratuit en ligne...»

Originaire de La Louvière, Antoine, 32 ans, a déboursé 20 euros pour obtenir son acte de naissance via la commune avant de découvrir que le même document existe gratuitement en ligne, sans différence.

AUDREY CADOR

Lara et Antoine vivent à Bruxelles et le jeune couple prépare son mariage. Une démarche simple en apparence, qui les a pourtant surpris. « Nous avons besoin chacun de notre acte de naissance », explique Lara, de nationalité française. Son compagnon, né à La Louvière, devait donc également demander le sien...

Dans un premier temps, le couple se tourne vers une demande en ligne. « Nous avons fait la demande sur le site fédéral, mais je trouvais que le document n'avait pas l'air officiel », confie la trentenaire. Par

crainte d'un refus du consulat français, elle a préféré que son futur mari passe par la commune.

« EXACTEMENT LE MÊME »

Antoine contacte alors l'administration louviéroise. « La commune nous a facturé 20 euros, car nous ne sommes pas résidents », précise Lara qui vit aujourd'hui à Bruxelles. « Mais nous nous sommes dit qu'au moins, nous serions tranquilles. »

Mais la surprise arrive à la réception du document, qui était exactement le même que sur le site fédéral. « Et en plus, quand je l'imprime moi-même, il est en couleur, alors que celui que

j'ai reçu est en noir et blanc », s'exclame la trentenaire.

Une situation qui interroge Lara et Antoine... « Ce même document peut être obtenu gratuitement via les outils numériques fédéraux, avec exactement la même valeur juridique et sans aucune différence de contenu », souligne la Bruxelloise. Lara compare aussi avec d'autres villes. « À Bruxelles, c'est gratuit dans les 19 communes », lance la trentenaire.

« MANQUE DE TRANSPARENCE »

Au-delà du prix, c'est surtout le manque d'information qui pose question.

« À aucun moment, on ne nous



« Un montant qui nous est imposé » affirme l'échevin O. Destrebecq. © D.C.

indique sur le site de la commune qu'une alternative gratuite existe. Pour moi, le problème est double. Il y a un manque de transparence, et une vraie question de fracture numérique. »

Contacté par nos soins, l'échevin de l'État civil Antonio Gava (PS) nous a répondu que « Toutes les infos taxes redevances sont bien sûr le site internet de la ville ».

De son côté, Olivier Destrebecq (MR), échevin des Finances,

précise que ce tarif s'inscrit dans un cadre précis. « Le montant qui est demandé, c'est un montant coût-vérité qui nous est imposé par le plan Oxygène », explique-t-il. Il rappelle également l'existence d'alternatives numériques.

« Il est possible d'obtenir le document via d'autres sites ou applications, comme mygov.be, et d'accéder à toute une série de documents par la voie digitale », conclut l'échevin des finances. ■

Feu vert à une réforme sur le traitement des AVC : voici ce qui va changer

Le gouvernement fédéral a donné son feu vert à une réforme visant à améliorer la prise en charge des AVC en Belgique. Les traitements les plus complexes seront désormais centralisés dans des centres spécialisés afin de garantir des soins de meilleure qualité.

Le gouvernement fédéral a validé vendredi une proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandebroucke visant à mieux organiser la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) en Belgique. L'objectif est de regrouper les traitements les plus complexes dans des centres spécialisés pour garantir des soins plus efficaces et mieux encadrés.

Chaque année, environ 16.000 personnes sont victimes d'un AVC dans le pays. Si la rapidité de la prise en charge initiale reste essentielle, certains patients nécessitent des interventions hautement spécialisées. Selon les experts, ces actes nécessitent une forte concentration d'expertise pour optimiser les chances de récupération.

Dans ce cadre, le gouvernement a décidé de définir



Des centres spécialisés pour une meilleure prise en charge. © Montage SI (Belga)

les normes des centres dits S2, spécialisés dans les soins de l'AVC aigu avec procédures invasives. Le

Les 16 centres devront réaliser au moins 50 thrombectomies par an en moyenne sur trois ans

ministre Frank Vandebroucke a salué une avancée attendue de longue date dans un dossier resté bloqué pendant plusieurs années. Concrètement, la Belgique comptera un

maximum de 16 centres S2, qui devront réaliser au moins 50 thrombectomies par an en moyenne sur trois ans. Il s'agit d'une procédure permettant de retirer un caillot dans une artère cérébrale. Une distance minimale de 25 kilomètres entre les centres est également prévue afin d'assurer une répartition équilibrée sur le territoire.

Le système repose sur une répartition des compétences. En effet, les normes sont fixées au niveau fédéral, tandis que l'agrément des centres relève des entités fédérées, en concerta-

tion avec celles-ci. Une période de transition est également prévue pour permettre aux hôpitaux concernés de s'adapter progressivement.

Pour le ministre Frank Vandebroucke, cette réforme s'inscrit dans une approche plus large de modernisation des soins cardiovasculaires en Belgique. « Nous mettons tout en œuvre pour offrir les meilleurs soins à nos patients », a-t-il souligné, estimant que cette organisation permettra d'améliorer significativement la prise en charge des victimes d'AVC. ■

Le PS : « La réforme des aides à l'embauche, c'est le jackpot pour le secteur de l'intérim »

Pour l'opposition socialiste, le nouveau système « risque de financer la précarité plutôt que l'emploi durable ». La députée Dorothee De Rodder nous explique pourquoi.



**BENOÎT
JACQUEMART**

Journaliste

Après ces vacances de printemps, la réforme des incitants à l'embauche portée par le ministre Pierre-Yves Jeholet (MR) va revenir au parlement wallon. Un texte dont certaines parties ne plaisent pas du tout à l'opposition PS, comme nous l'explique la députée Dorothee De Rodder.

Le texte du ministre propose une simplification des dispositifs d'aide à l'embauche. Vous pouvez y souscrire, non ?

Nous souscrivons à cette simplification. Comme lors des précédentes législatures, avec des aides ciblées. Ici, on peut saluer cette volonté. Une seule porte d'entrée, nous y étions favorables. C'est plus compréhensible pour les entreprises et pour les demandeurs d'emploi. Mais ici, ce texte, il va précariser l'emploi.

Comment ça, précariser ?

Nous avons déposé une série de propositions parce que nous voulons que les demandeurs

d'emploi soient dirigés vers des emplois de qualité. Il faut par exemple que le ministre incite les entreprises à donner une période d'emploi de minimum trois mois. Quand on reçoit des aides publiques, il faut au moins renvoyer l'ascenseur. Or, ce que nous voyons dans le texte, c'est qu'on parle d'occupationnel ! Ça ne va pas, il faut proposer un vrai travail.

Vous pouvez expliquer ?

On va donner des incitants sans aucune garantie. Plutôt que de donner un vrai travail, qui ouvre par exemple la possibilité d'avoir un contrat de bail ou un crédit bancaire, on va donner

”

« L'intérim aura accès à 100 % des subsides publics »

une petite occupation aux travailleurs. Deux jours par-ci, deux jours par là, via l'intérim... On aurait voulu que le ministre aille beaucoup plus



La députée De Rodder appelle le ministre Jeholet à revoir son texte. © Belga, iStock

loin que cette flexibilité à outrance. De plus, aucune évaluation du système n'est prévue avant la fin de la législature. On va fournir une aide directe aux entreprises, sans contrepartie. On va créer des emplois jetables !

Mais le travail intérimaire n'est-il pas une porte d'entrée vers des emplois durables ?

Ce n'est pas une bonne porte d'entrée quand ça devient la règle. Avant, le secteur de l'intérim avait droit à environ 20% des aides. Avec l'incitant unique qui autorise des emplois courts successifs, l'intérim aura accès à 100% des subsides publics (il est

question d'environ 340 millions d'euros, NDR). L'intérim n'offre pas d'emplois durables. Je ne dis pas qu'il faut jeter le dispositif de l'intérim mais il faut l'encadrer. Je rappelle que le texte ne prévoit pas d'obligation d'embauche à la fin du contrat subventionné. L'intérim, les flexi-jobs, l'extension du travail étudiant, ce sont les nouveaux piliers de ces gouvernements. Tout ça, c'est du travail précaire.

Mais ce n'est pas l'intérêt des entreprises, de changer constamment d'employés...

Si vous êtes patron d'entreprise et qu'on vous propose des emplois subsidiés, qu'allez-vous

faire ? L'intérim, ce ne sont pas des emplois qui permettent de vraiment mettre les gens à l'emploi. (...) Il faut soutenir les TPE, les PME, oui. Est-ce que ça peut passer aussi par l'intérim, peut-être, pour combler par exemple des manques. Mais il faut que ça débouche sur des vrais emplois durables.

Vous êtes en train de nous dire que pour le secteur de l'intérim, c'est le jackpot !

Le jackpot, oui, c'est tout à fait ça. Les boîtes d'intérim vont pouvoir capter 100% des aides publiques, c'est-à-dire de l'argent du contribuable, sans contrepartie. ■

NUCLÉAIRE BELGE : LE PARI FOU D'UNE RELANCE TOTALE... OU RIEN DU TOUT

Selon le ministre fédéral de l'Énergie, en fonction des audits qui vont être menés, on pourrait passer d'une relance des sept réacteurs à... rien.

BENOÎT JACQUEMART

Le dossier de la reprise éventuelle de nos deux centrales nucléaires n'a pas fini de faire parler de lui. Pour rappel, à la veille du 1^{er} mai, le Premier ministre, Bart De Wever, et le ministre fédéral de l'Énergie, Mathieu Bihet, annonçaient que des discussions reprenaient avec Engie, l'opérateur français du parc nucléaire belge.

L'idée, alors qu'Engie annonce depuis des années qu'il ne veut plus continuer dans cette énergie, à part les deux réacteurs prolongés (Doel 4 et Tihange 3), est que l'État belge reprenne le parc. Dans la foulée, les deux ministres expliquent que les travaux de démantèlement des cinq réacteurs déjà arrêtés sont stoppés. Pour le gouvernement, il s'agit donc bien de relancer la filière, en tout ou en partie, pour assu-

rer des discussions exclusives. Maintenant, il va y avoir un audit financier (comptable), un audit juridique, un audit technique : dans quel état sont les réacteurs. Il faudra examiner tout en profondeur, un peu comme cela a été fait pour prolonger Tihange 3 et Doel 4. Engie nous laisse entrer dans ses livres de comptes et ses centrales. »

On pourrait même imaginer que les terrains sur lesquels se trouvent les réacteurs, les tours de refroidissement et tout ce qui est autour pour-

”

« On est d'une prudence de Sioux, mais avec un objectif très clair »

Mathieu Bihet

MINISTRE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE

l'arrêt, assumer à terme l'arrêt et le démantèlement ? Et pourquoi la Belgique rachèterait-elle un parc nucléaire qui, d'un point de vue purement comptable, ne vaut plus rien ? Pourquoi relancer des vieux réacteurs qui ont fait leur temps, avec ce que cela implique de lourds investissements ? À la fin, ça pourrait même ne pas se faire du tout, concède Mathieu Bihet.

COMBIEN DE TEMPS ?

C'est justement tout ça qui est à l'étude. « On ne va pas faire n'importe quoi », reprend M. Bihet. « On est d'une prudence de Sioux, mais avec un objectif très clair. » Les réacteurs Tihange 3 et Doel 4 sont déjà prolongés, même s'ils sont pour le moment à l'arrêt, jusqu'en novembre prochain. Un arrêt précisément destiné à pouvoir les faire encore tour-

ner à déduire 3 à 4 milliards de taxes. Serait-il dès lors envisageable de reprendre tout à Engie gratuitement ? « La valeur comptable, ça fait partie des discussions et de l'audit », nous dit le ministre. « L'objectif, c'est d'avoir une activité complètement exploitable. On reprendrait aussi le



”
« Économiquement, ces réacteurs ne valent plus rien »

Gilles Vanden Burre
COPRÉSIDENT D'ÉCOLO

personnel. » Et l'exploitation serait assurée par Electrabel SA, redevenue belge. Parmi les opposants à l'opé-

rationnement Vivaldi. Mais les cinq autres ? Le gouvernement dit à Engie : ces cinq réacteurs dont vous ne voulez plus, nous, on les reprend. Mais on ne sait pas si c'est relançable, on ne sait pas combien ça va coûter ! »

« Ces réacteurs ne valent plus rien économiquement », poursuit le coprésident d'Écolo. « Et on devrait payer pour le démantèlement, pour relancer ce qui peut l'être. Ce sont des dizaines de milliards potentiels. » Quant à l'argument de l'autonomie : « Oui, elle est très importante... au niveau européen. Il faut investir massivement dans le renouvelable, notamment l'éolien offshore. Tout est à l'arrêt depuis un an à cause de ce gouvernement. Le kWh investi est nettement moins cher que le nucléaire. »

« L'arrêt du déploiement de l'éolien offshore, ce sont 400 millions de perdus pour cinq ans de retard », abonde Eлоdie Belleflamme. ■

rer notamment notre autonomie.

AUDITS

Ce dimanche, nous avons eu un contact avec Mathieu Bihet. Alors qu'il a été dit qu'un seul des cinq réacteurs arrêtés (Tihange 1) pourrait être relancé, M. Bihet nous répond : « Pourquoi un seul réacteur ? Le document que nous avons signé avec Engie, c'est un cadre de négocia-

raient servir, plus tard, pour de nouveaux réacteurs. Mais on n'en est évidemment pas là.

C'est peu de dire que les réactions sont parties dans tous les sens, entre les enthousiastes et les plus que sceptiques. C'est que, quand on parle de nucléaire, les chiffres peuvent donner le vertige. L'État va-t-il racheter le parc, relancer tous les réacteurs déjà à

ner dix, voire vingt ans... ou beaucoup plus. Mais les autres ? Combien d'années. À quel prix ?

De son côté, Elodie Belleflamme, chargée de transition énergétique chez Greenpeace, martèle : « Le débat sur l'énergie ne peut pas se limiter au seul nucléaire. »

En tout cas, Engie a engrangé les bénéfices depuis vingt ans. On parle d'une somme totale oscillant entre 20 et 25 milliards d'euros, dont il faut

ration, on trouve Ecolo. « Notre première préoccupation, c'est une vision au point de vue de la société, au point de vue industriel, au point de vue budgétaire », nous dit Gilles Vanden Burre, coprésident des verts. « On a l'impression d'un saut dans le vide. Deux réacteurs ont été prolongés par le gouver-



Soignies tient sa vengeance contre Néchin et défilera Jemappes

Quel caractère affiché par les Sonégiens. Une semaine après la désillusion pour le titre, Soignies s'est remobilisé pour offrir une magnifique victoire, acquise au courage, aux nombreux supporters présents.

SOIGNIES **3**

NÉCHIN **0**

Les buts : 7e Bouillet, 36e Seggour/pen, 88e Valcke/pen.

Soignies : M. Janssens, Desmecht, Michiels, Valcke, De Vuyst, Dubois, Paillet, Bouillet, Seggour (82e Crapez), Piret (86e Rousseau), Mukendi (70e Lebrun).

Néchin : Camoy, Ba, Flamant, Allard, Décarpenne (80e Colasante), Tingiya Dogo (80e Vanleyseede), Comere, Deconinck, Marquette, Calon (80e Delval), Babela Didiati.

Cartes jaunes : Valcke, Seggour, Paillet, Allard, Flamant, Piret, Lebrun, Ba.

Cartes rouges : 85e Comere, 85e Crapez, 85e Babela Didiati.

Arbitre : M. Bongiorno.

VINCENT ATTARDO

C'est dans une atmosphère des grands jours que la rencontre entre Soignies et Néchin se présentait. Deux équipes liées par le triste scénario à l'encontre des joueurs de Soignies la semaine dernière, où ils ont perdu le titre sur la pelouse de leur adversaire du jour (2-0). Mais les Sonégiens étaient bien déterminés à se rattraper sur ce rendez-vous au sommet, comptant pour le premier match du tour final de P1. Et le moins que l'on puisse

dire, c'est qu'il ne fallait pas arriver en retard au Stade Guy Flament. Les deux équipes mettaient d'entrée de jeu une grosse intensité et les premiers duels étaient âprement disputés. Dans cette entame enjouée, Bouillet faisait vibrer tous les spectateurs en enroulant une frappe qui se logeait dans le petit filet adverse.

Soignies prenait l'avantage et continuait d'afficher une solidité remarquable. Mais les Néchinois n'en démordaient pas et tentaient de repartir de l'avant. D'une frappe soudaine, Marquette trouvait la barre transversale des buts de M. Janssens peu avant la demi-heure de jeu. Un avertissement qui réveillait les Carriers, car ces derniers se jetaient vers le but adverse. À la 36e minute, Bouillet se faisait faucher dans la surface et l'arbitre n'hésitait

pas à accorder un penalty aux Sonégiens. Seggour se chargeait de le transformer pour offrir un break d'avance aux siens, alors que la mi-temps intervenait.

En seconde période, la guerre entre les deux équipes reprenait de plus belle. Alors que le jeu était très haché, Soignies résistait aux assauts de Néchin. Le score ne bougeait pas et les minutes s'égrenaient mais Néchin se faisait de plus en plus pressant sur le but de M. Janssens.

TROIS ROUGES DISTRIBUÉES

Toutefois, les joueurs de Sébastien Wouters résistaient, avant le tournant du match n'intervienne. En effet, à quelques minutes de la fin du match, une altercation provoquait une tension maximale. L'arbitre du jour ne faisait pas dans la dentelle et une carte rouge à Cra-

pez, fraîchement entré en jeu et deux cartes rouges du côté de Néchin. Les espoirs néchinois étaient donc anéantis, alors que Bouillet, encore lui, ne provoquait une nouvelle faute dans la surface. Valcke transformait ce penalty pour parachever un

allait avoir un gros combat physique et c'est clairement ce qu'il s'est passé ». En effet, Soignies a complètement rectifié le tir après la désillusion de la semaine passée. Il ne reste donc plus qu'un match aux Carriers pour décrocher leur ticket pour la D3 l'année prochaine. « Les choses se sont inversées. On ne pouvait pas avoir autant de malchance à chaque fois. Dorénavant, nous sommes focus sur le match de la semaine prochaine, où il nous faut une victoire pour monter. En tout cas, chapeau à mes joueurs qui ont parfaitement relevé la tête », conclut le T1 sonégien.

Les Carriers sont à une marche de la D3 et s'offrent donc une finale à domicile, dimanche prochain (15h00). Ce sera contre Jemappes, tombeur de Gosselies (3-1). ■



Nos photos et vidéos de la rencontre sont sur sudinfo.be (Centre, sport)



succès acquis avec la rage pour les Sonégiens. Sébastien Wouters, le coach sonégien, ne cachait pas son soulagement à la fin du match : « Après l'énorme claque de la semaine passée, il fallait repartir sur quelque chose de positif. On savait qu'on

Une grosse bouffée d'oxygène pour Soignies B

Les Sonégiens n'ont pas déçu dans ce premier match de barrage pour leur maintien en P3. Révoltés et appliqués, les Carriers ont réalisé le match qu'il fallait pour maintenir le cap.

SOIGNIES B 8

ANVAING B 3

Les buts : 10e Mszanecy (1-0), 25e Broquet-Ransquin (1-1), 43e Mszanecy (2-1), 45e Abes (3-1), 50e Darbaise csc (4-1), 53e Szymborski (5-1), 82e Feron (6-1), 83e Broquet-Ransquin (6-2), 87e Del Bianco (7-2), 88e Taelmans (8-2), 90e Broquet-Ransquin (8-3).

Soignies B : Claus, Delhuvenne, Amatuili, D. Noel, Abes, J. Noel (75e Michel), Boisdequin, Da Costa, Szymborski (87e Taelmans), Decoman (81e Feron), Mszanecy (70e Del Bianco).

Anvaing B : Darbaise, Lhouca, Wangemee, Pecquereau, Grifart (57e Boutry), Dufranne, Bankoungou (57e Carlier), De Silva, Louichri (57e Demuëls), Broquet-Ransquin, Dutron (78e Lin).

Arbitre : M. Dioniso.

VINCENT ATTARDO

La tension était palpable avant le coup d'envoi de la rencontre, tant l'enjeu était important pour les deux équipes. Cette tension laissait place à une concentration maximale au moment du coup d'envoi, qui a suivi une minute de silence en l'hommage du papa de Théo Feron, jeune sonégien présent sur le banc.

Bien que Soignies fût parfaitement rentré dans la rencontre, il se montrait quelque peu maladroit dans la zone de vérité. Anvaing B ne parvenait pas à sortir la tête de l'eau et c'est fort logiquement que Mirko Mszanecy ouvrait le score pour Soignies B, d'une finition chirurgicale. Même si cette ouverture plaçait les Carriers dans de très bonnes dispositions, ils ne se mettaient pas tout de suite à l'abri.

De ce fait, la jeune équipe sonégienne s'exposait à un regain de confiance des visiteurs. Peu avant la demie-heure de jeu, c'est Broquet-Ransquin qui profitait d'un cafouillage dans la surface pour inscrire le but égalisateur. « Malgré le score, on a vécu une première mi-temps assez compliquée. Je trouve qu'on ne travaillait pas assez tous ensemble », déplore Joshua Lanaro, coach de Soignies B. Toutefois, ses protégés parvenaient à reprendre l'avantage et à se

meilleur visage de Soignies B et le résultat vient dans ce sens. Il y a eu une remise en question, et il fallait mettre de l'ordre », exprimait Joshua Lanaro. Chose que les Carriers ont parfaitement appliquée. Quelques instants après le début de la seconde période, le pressing de Mszanecy poussait le portier à la faute et causait le but du 4-1. À partir de ce moment-là, les Sonégiens ont déroulé tout le reste de la rencontre. Szymborski, puis Feron portaient le score à 6-1.

Avant que les dernières minutes offrissent un match débridé, où les visiteurs émergeaient mais Soignies B concluait finalement ce match abouti sur le score de 8-3. « J'ai vu les joueurs prendre du plaisir lors de cette deuxième mi-temps. On a montré qu'on avait la qualité pour gérer ce genre de match », analysait le coach sonégien.

Une partie du travail a été faite pour les carriers qui devront toutefois confirmer cela lors de leur deuxième rencontre la semaine prochaine, afin de valider un maintien amplement mérité au vu des qualités affichées. ■



mettre à l'abri juste avant la mi-temps. D'abord grâce au doublé de Mirko Mszanecy, et puis coup sur coup, à la suite d'un joli mouvement sonégien conclut par Yanis Abes.

SOIGNIES B A DÉROULÉ

En seconde période, les intentions sonégiennes étaient claires. Se mettre rapidement à l'abri pour vivre une rencontre plus respirable. « En deuxième mi-temps, on a vu un

Naast B trébuche d'entrée contre Beaumont

Pourtant favoris de ce duel face à l'équipe de la Botte, les Naastois n'ont pas su convertir leurs occasions et l'ont payé cher. L'aventure de Grégory Lambert et ses hommes s'arrête donc prématurément dans ce tour final.

NAAST B 0
BEAUMONT 2
 Les buts : 67e Fievet, 90e+3 Monnom.

CÉDRIC MARTIN

Après avoir manqué un titre qui lui semblait encore promis il y a quelques mois, Naast B, qui avait compté jusqu'à huit points d'avance sur le deuxième en cours de saison, devait se remobiliser en vue du tour final. À domicile, les Naastois partaient favoris face à Beaumont, ce dimanche. Mais tout ne s'est pas passé comme prévu et les Sonégiens ont été éliminés d'entrée de jeu, 0-2.

« UN PAIN DES 30 MÈTRES EN PLEINE LUCARNE »

« C'est la déception », résumait logiquement Grégory Lambert, T1 des Naastois, au terme de la

rencontre. « On jouait à domicile, sur notre synthétique, et on espérait pouvoir profiter de ça. On a fait un match correct et on a eu les occasions pour mener. Malheureusement, on ne les a pas converties. »

Côté visiteurs, on ne s'est pas fait prier pour passer

pleine lucarne. Mené, on joue alors le tout pour le tout pour tenter d'égaliser et on concède le deuxième but en fin de match. Beaumont a joué avec ses armes, a montré du répondant physique et était souvent présent sur les premiers ballons. Cela nous a un peu dérangés même si, je le répète, on a eu les occasions pour mener. »

À peine le temps de digérer cette élimination prématurée qu'il va déjà falloir, très vite, plancher sur le futur exercice et les ambitions à avoir. « Si on visera le titre coûte que coûte ? Je l'espère. Mais je n'ai pas encore fait le tour du noyau. En ce qui me concerne, je fais un peu partie des meubles mais rien n'a encore été discuté avec le comité, pour qui les choses sont peut-être déjà claires, je ne sais pas.



devant, après l'heure de jeu. « Comme souvent, quand on ne marque pas, ça se passe comme ça. Sur une transition, notre adversaire part en contre et le gars d'en face envoie un pain des 30 mètres en



Désillusion pour Naast B. © C.F.

Logiquement, on repartira ensemble. Quant aux joueurs, certains avaient dit qu'ils resteraient en cas de montée. Et partiraient ou arrêteraient

dans le cas contraire. Peut-être qu'ils y réfléchiront et reviendra sur ce choix, on va de toute façon revoir tout le monde et discuter de tout ça. » ■

LE SOIR

Allocations majorées, un parcours d'embûches pour les parents d'enfants autistes

Les allocations majorées représentent un précieux soutien pour les parents d'enfants autistes. A Bruxelles, plusieurs d'entre eux estiment que l'octroi des points déterminant les montants versés relève parfois de l'arbitraire. Du côté d'Iriscare, on assure le contraire.

PATRICE LEPRINCE

C'est la députée bruxelloise Sofia Bennani qui, pour l'occasion, se mue en lanceuse d'alerte. Maman d'un petit garçon autiste, l'élue Les Engagés s'est plongée dans les arcanes de l'évaluation du handicap, une étape nécessaire en vue de l'octroi d'allocations familiales majorées. « Je me suis aperçue au fil des rencontres avec d'autres parents que le système était parfois un peu bizarre avec des enfants plus atteints que mon fils bénéficiant pourtant d'allocations moins importantes. J'ai également eu connaissance de cas contraires. Il y a quelque chose qui ne va pas. »

de déplacement, se laver ou manger). Le troisième pilier englobe, lui, les effets du handicap sur la vie de famille : adaptation du logement, du temps de travail et/ou du temps nécessaire à consacrer à l'enfant. Un supplément est accordé quand le mineur obtient au moins 4 points pour le pilier 1 ou au moins 6 points au total des trois piliers. Entre 106,55 et 710,29 euros peuvent ainsi être octroyés mensuellement aux familles en fonction du nombre de points accordés.

Des points insuffisants

Des points octroyés trop arbitrairement ? C'est l'avis de la représentante du Gamp, l'association qui défend le droit à un accueil adapté et aux aides spécialisées pour les personnes handicapées de grande dépendance. « Beaucoup de familles nous contactent pour cette problématique », entame Cinzia Agoni. « Tout ce que les parents mettent en place pour accompagner leur enfant peut représenter des chiffres faramineux. » Le soutien financier à travers la majoration des allocations est donc crucial. Mais dans les faits... « Les médecins décident effectivement sur base de rapports médicaux mais sans se rendre compte de tout ce qui est mis en place par la famille et des thérapies nécessaires pour permettre à l'enfant de progresser », poursuit notre interlocutrice. « De manière générale, et c'est très répandu, les points attribués ne sont pas suffisants. Un enfant autiste devrait avoir au minimum entre 15 et 16 points, mais, bien souvent, il en reçoit 7, 8 ou 9. »

Face à cette situation, le Gamp a édité un manuel pour expliquer aux parents les points auxquels ils doivent faire attention lors d'une consultation. « Tous les parents n'ont pas les mêmes res-

Au quotidien, l'accompagnement d'un enfant autiste s'apparente souvent à un soutien total et permanent pour les parents. © AFP.

Quand j'ai été convoquée chez Iriscare, j'ai eu l'impression que, pour eux, tous les handicapés doivent être en chaise roulante

Lamarana
Maman d'une jeune fille autiste âgée de 7 ans

”

j'ai été convoquée chez Iriscare pour l'évaluation de ma fille, j'ai eu l'impression que, pour eux, tous les handicapés doivent être en chaise roulante alors que l'autisme est un handicap beaucoup moins visible, les enfants peuvent être calmes toute une matinée et puis en 20 secondes devenir beaucoup plus agités et cela peut devenir un calvaire. C'est compliqué à démontrer ou à faire comprendre en quelques minutes d'entretien. » Résultat des courses, Lamarana s'est retrouvée avec un total de 10 points (546 euros). « Notamment parce que ma fille va à l'école Nos Pilifs qui propose aussi de l'ergothérapie, de la psychomotricité ou de la logopédie. Du coup, pour Iriscare, comme je ne me rendais pas moi-même dans des cabinets extérieurs, ma participation a été évaluée à zéro point. Et ce, alors que je paie 240 euros par mois à l'école qui n'est pas communale mais spécialisée. » Avec le soutien de l'assistante sociale de l'école, la maman a décidé de se battre : « J'ai obtenu 12 points. » A la clé, toujours 546 euros, mais « ces 12 points sont aussi le seuil minimal à atteindre pour permettre aux Bruxellois de bénéficier d'une aide de la Région flamande », souligne Cinzia Agoni. Soit 200 euros par mois. « Cela me permet de tenir le coup, mais, en février prochain, je vais devoir renouveler cette majoration qui n'est valable que trois ans », s'inquiète Lamarana.

De l'incompréhension et de la colère, deux sentiments qui animent aussi Hassim (prénom d'emprunt), papa d'un petit garçon autiste souffrant également d'une déficience intellectuelle sévère. Il a récemment décidé de faire appel à un avocat pour tenter de faire valoir ses droits auprès du tribunal du travail après avoir appris que le nombre de points ac-

de notre fils, du moment où il rentre de l'école jusqu'à ce qu'il aille au lit. Les difficultés sont énormes, mais les professionnels estiment que tout est lié à l'autisme et non à la déficience intellectuelle sévère. »

Chargé d'évaluer le degré de handicap ou de perte d'autonomie, notamment des enfants autistes, le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap (CEAH) ne poserait ainsi pas de diagnostics, à proprement parler, nous indique-t-on chez Iriscare. « L'analyse repose principalement sur les diagnostics des spécialistes sur le terrain (médecins traitants, spécialistes, centres de référence). On prend en compte tous les éléments du dossier et nous tenons compte des spécificités des enfants autistes comme pour toute autre pathologie. »

Des consultations trop courtes

Quant à la durée des consultations, jugée bien trop courte par plusieurs parents, l'organisme public met en avant l'analyse des dossiers, préalable à la rencontre avec les intéressés. « Lorsqu'il s'agit de situations de multipathologies, la consultation peut être plus longue. Une durée de 15 à 20 minutes n'est cependant pas anormale, dans la mesure où l'analyse des documents a déjà été effectuée en amont », répond l'organisme tout en précisant que l'équipe en charge de l'évaluation bénéficie de formations continues. « Il existe aussi des concertations avec d'autres entités pour s'échanger les bonnes pratiques (dont l'autisme) sur des matières spécifiques. L'équipe est également composée de spécialistes de plusieurs domaines qui interviennent au niveau de leurs spécialités et souvent aussi plusieurs spécialistes sur le même dossier. »

Pour bien comprendre la problématique, un petit rappel s'impose quant aux réglementations en vigueur dans cette matière régionalisée depuis 2019 en Wallonie (gérée désormais par l'Aviq) et depuis 2020 à Bruxelles (Iriscare). Le parcours démarre par la reconnaissance du handicap et un passage obligé par l'un des centres de « référence autisme ». Pour les moins de 21 ans, les allocations majorées permettent un meilleur remboursement des frais médicaux. Cette majoration est calculée sur base de trois critères, dénommés piliers. Le premier est lié aux conséquences physiques et mentales du handicap. Le deuxième a trait à l'impact sur la participation de l'enfant à la vie quotidienne (autonomie

sources et les mêmes capacités pour défendre leur dossier et ils se retrouvent avec un nombre de points trop faibles. Nous leur conseillons alors d'introduire un recours auprès du tribunal du travail, mais, là encore, beaucoup n'osent pas ou ne peuvent pas le faire. » Cinzia Agoni a elle-même accompagné des parents durant cette procédure judiciaire. « Le médecin estimait que leur enfant allait suffisamment bien notamment parce qu'il suivait l'école ordinaire. Il ne l'avait même pas rencontré. Au tribunal, lorsqu'ils ont vu l'enfant, je vous assure qu'il a immédiatement obtenu ses allocations », assène la bénévole.

Lamarana, maman d'une jeune fille autiste âgée de 7 ans, raconte : « Quand

cordés à son fils allait passer de 11 à 9. Et ce, alors qu'il avait présenté un dossier complet avec l'aide de l'école spécialisée qui accueille son fils. « Nous ne sommes pas vraiment parvenus à communiquer avec les deux médecins, mon fils était en crise et n'arrêtait pas de crier et de pleurer durant les 20 minutes du rendez-vous », raconte-t-il. Explication de la diminution de points ? Une moindre participation parentale (troisième pilier) et l'arrêt des séances d'ergothérapie et de psychomotricité en dehors de l'école. « Avant qu'il aille à l'école, on le faisait, mais cela nous coûtait 800 euros par mois », dit Hassim. « Ce n'était pas tenable. On n'a pas tenu compte du fait que nous sommes en permanence aux côtés

Près d'un quart des décisions prises par le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap concerne un dossier lié à l'autisme, apprend-on. « En pratique il s'agit souvent de multipathologies. Par ailleurs, nous avons constaté une augmentation, comme dans les autres entités, des reconnaissances pour les enfants autistes. » Une hausse qui, selon Iriscare, serait surtout liée à l'augmentation des diagnostics pour les enfants autistes posés par les spécialistes. Sur un total de 5.000 décisions prises par Iriscare en 2025, 33 recours ont été introduits, dont 12 concernant des enfants autistes. Un nombre limité au regard du volume de dossiers, se défend Iriscare.

« Nationaliser le nucléaire va nous coûter collectivement très cher »

ENTRETIEN

BERNOÏT JULY

Elodie Belleflamme est responsable du dossier de la transition énergétique chez Greenpeace Belgique, membre de la Coalition Climat. A ses yeux, le coût que se prépare à payer la Belgique pour reprendre les activités nucléaires d'Engie en Belgique est beaucoup trop élevé. Notamment parce qu'il va retarder davantage encore les investissements dans les énergies renouvelables et la transition climatique.

En voulant « nationaliser » le nucléaire, le gouvernement se trompe-t-il à vos yeux ?

Sur quoi vont porter les négociations entre l'Etat belge et Engie ? Dans les faits, sur la prolongation éventuelle d'un seul réacteur : celui de Tihange 1. Les deux réacteurs les plus récents, Tihange 3 et Doel 4, sont déjà prolongés et les autres (Tihange 2, Doel 1, 2 et 3, NDLR) ne pourront objectivement plus être relancés. On se prépare donc à dépenser potentiellement des milliards pour redémarrer un seul réacteur qui sera sans impact majeur sur notre dépendance globale aux énergies fossiles et sur nos objectifs climatiques et de décarbonation. L'Arizona veut absolument un trophée sur le nucléaire qui va nous coûter collectivement très, très cher. Et donc oui, le gouvernement commet une erreur.

Cela dit, le nucléaire est présenté comme une énergie décarbonée...

Pour fixer les idées : la Belgique émet

L'ouverture de négociations exclusives entre l'Etat belge et Engie pour reprendre à ce dernier les actifs et le passif nucléaires suscite des critiques. Notamment celle de Greenpeace en raison de son « impact délétère » sur les énergies renouvelables.

« Le gain potentiel sur le climat est très faible », affirme Elodie Belleflamme. © PHOTO NEWS.

entre autres. Le gouvernement n'a pas de feuille de route pour électrifier les usages, dont on sait pourtant qu'il s'agit d'une voie indispensable pour sortir des énergies fossiles. Le shift promis pour rendre le prix de l'électricité plus attractif vis-à-vis des énergies fossiles est très modeste alors qu'il faut aider les entreprises et les citoyens à diminuer leur dépendance aux énergies fossiles en rendant le prix de l'électricité beaucoup plus attractif.

Le ministre Crucke, de retour de Colombie où la Belgique participait à la première Conférence internationale sur les énergies fossiles, se réjouit d'une avancée globale mais admet qu'on ne sortira pas du fossile du jour au lendemain...

Le ministre multiplie les déclarations mais sans grands effets. Car en Belgique, non seulement on a perdu du temps, mais, en plus, on ferme les yeux sur l'avenir. L'Arizona avait promis dans son accord de gouvernement la mise en place d'un Haut Conseil de l'approvisionnement énergétique, chargé de se pencher de manière indépendante sur la sécurité et le coût d'approvisionnement, la transition vers une éner-

En sus des investissements pour la relance du nucléaire, craignez-vous une envolée de la facture relative aux déchets ?

L'ouverture des négociations avec Engie soulève d'énormes craintes sur les plans environnemental et financier, qui sont évidemment liés car personne ne sait concrètement combien coûteront les démantèlements et les enfouissements. Les 8 milliards d'euros logés dans le fonds Synatom seront-ils suffisants ? On sait qu'Engie s'est vu demander d'y remettre 3 milliards supplémentaires et on comprend dès lors pourquoi il souhaite se désengager. Or, le gouvernement envisage de reprendre tout ce passif, qu'on peut qualifier de poubelle nucléaire, pour relancer un seul réacteur : c'est vraiment le schéma d'une nationalisation des risques après des décennies de privatisation des profits. S'ajoute à cela une crainte sur le plan de la sûreté puisque le gouvernement a d'ores et dé-

jà demandé à l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire, NDLR) de *benchmarker* nos normes. L'AFCN a répondu qu'elles étaient justifiées au vu du contexte belge. Le risque, c'est que la pression s'accroisse pour les amoindrir, afin de diminuer le coût de la relance : c'est un énorme point d'inquiétude.

Quant à l'autonomie qu'apporterait le nu-



Le gouvernement commet une erreur

100 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année, et la relance éventuelle de Tihange 1 permettrait d'en épargner un million. Le gain potentiel sur le climat est très faible car l'électricité couvre moins d'un quart de notre consommation globale d'énergie. On parle d'une décision très coûteuse et d'un risque très élevé à long terme pour ce qui s'apparente à une goutte d'eau.

Parce que les moyens qui seront investis dans le nucléaire seront perdus pour le renouvelable ?

On ne peut que se désoler des retards déjà pris dans le développement de l'éolien offshore, mais aussi dans les investissements à réaliser dans les réseaux, dans la flexibilité, dans les batteries,

”
gie décarbonée et les investissements pour y parvenir : cette instance ne verra vraisemblablement jamais le jour car le gouvernement n'y voit aucun intérêt. Sa focalisation sur le nucléaire tue tout débat. Et au lieu de réduire la facture, il va l'augmenter et va donc rendre plus difficile encore le sevrage vis-à-vis des énergies fossiles qui restent subsidiées à hauteur de 15 milliards d'euros par an. Sur le plan climatique, on n'est plus du tout sur les rails : même nos objectifs visant à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, que la Belgique s'est fixée à 21 % d'ici 2030, ne seront pas atteints, alors même que l'Union européenne nous demandait 34 %.

cléaire vis-à-vis des énergies fossiles, vous n'y croyez pas non plus ?

En Belgique, on n'a ni gaz ni pétrole, et pas davantage d'uranium. Or, 46 % de l'uranium enrichi, tel qu'il est utilisé dans les centrales nucléaires, proviennent actuellement de Russie. Où est le gain d'autonomie stratégique ? Certains répondront qu'il faut des terres rares, que nous n'avons pas non plus, pour produire les éoliennes, et c'est vrai, mais il ne s'agit pas de combustible : ces terres rares sont intégrées dans des équipements qui produiront pendant 25 ans et seront ensuite recyclées. Une fois que ces investissements sont réalisés, la dépendance n'existe plus.



La Libre BELGIQUE

